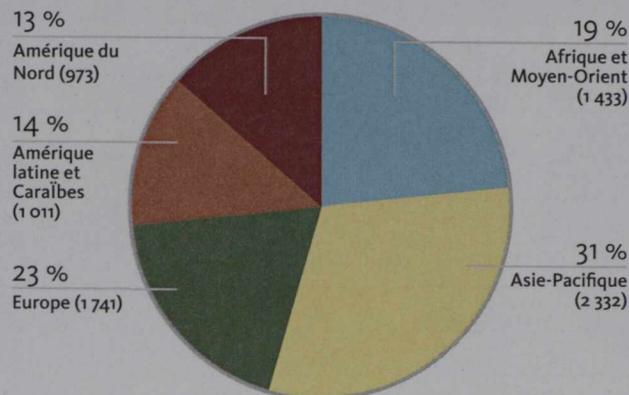
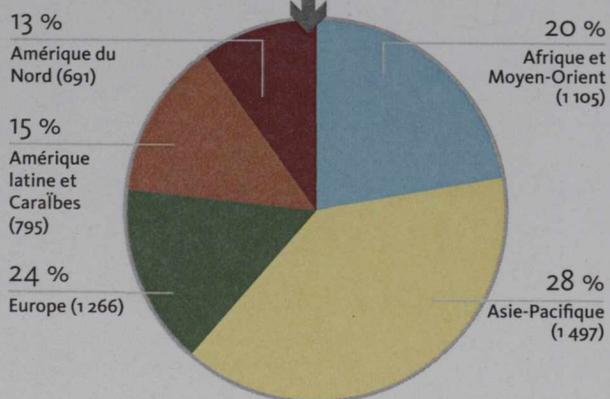


**FIGURES 15, 16.1 ET 16.2**  
Répartition régionale des postes à l'étranger

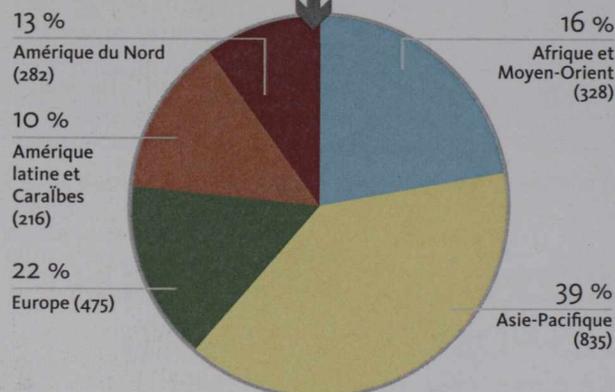
**FIGURE 15**  
Répartition régionale des postes à l'étranger



**FIGURE 16.1**  
Répartition régionale des postes du MAECD



**FIGURE 16.2**  
Distribution régionale des postes des partenaires (excluant le MAECD) et des cooccupants



Source : SGRH, au 31 mars 2014

## COMITÉ SUR LA REPRÉSENTATION À L'ÉTRANGER – PROCESSUS OPÉRATIONNEL

Le Comité sur la représentation à l'étranger (CORA) a été créé en 2000. Il constitue un groupe de travail chargé d'examiner toutes les demandes de changements de postes conformément au *Cadre de planification et de gestion des changements apportés au réseau*. Le CORA est un comité opérationnel, représenté par les intervenants des services communs (biens immobiliers, GI/TI, ressources humaines, sécurité, etc.) ainsi que par des représentants des

programmes du MAECD, des ministères et des organismes fédéraux de même que des partenaires. Le mandat du CORA est de faciliter l'évaluation structurelle et exhaustive de toutes les demandes de modifications de postes (création d'un poste, suppression d'un poste, prolongation d'un poste, régularisation d'un poste et reclassification d'un poste) avant de pouvoir formuler une recommandation.

Le cycle annuel du CORA débute avec le processus annuel de consultation. À chaque mois d'octobre une lettre d'appel est envoyée à tous les programmes les invitant à soumettre leurs demandes de modifications de postes pour le prochain exercice financier. Les renseignements sont groupés et partagés avec les intervenants des services communs et les chefs de mission pour analyse. Une réunion de consultation